# SITUATION ANNUELLE DU FCP AXIS CAPITAL PROTEGE EXERCICE CLOS AU 31/12/2009

#### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### 1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société AXIS GESTION. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

# 2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au cours de l'exercice 2009, l'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a été employé en des actions admises à la côte de la bourse, des actions OPCVM, des emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opération d'émission par appel public à l'épargne et des bons de trésor assimilables à des taux se situant au dessus du taux d'emploi maximum de 80% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2009.
- Au cours de l'exercice 2009, l'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a été employé en des liquidités et des quasiliquidités à des taux se situant au dessous du taux d'emploi minimum de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2009.
- Au cours de l'exercice 2009, l'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a été employé en des titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2009.
- Âu cours de l'exercice 2009, l'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a été employé en des titres émis par un même émetteur à des taux se situant au dessus de la limite de 10% prévu par l'article 29 du code des OPC tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention des placements émis par un même établissement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2009.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Le commissaire aux comptes : AMC Ernst & Young Noureddine HAJJI

# Bilan arrêté au 31/12/2009 (Exprimé en dinar Tunisien)

			31/12/2009	31/12/2008
	ACTIF			
AC1-	Portefeuille-titres		7 280 164	5 777 700
	a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	5 135 770	3 506 268
	b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	2 144 394	2 271 432
AC2-	Placements monétaires et disponibilités		6 174 099	1 891 706
	a- Placements monétaires	4.3	6 160 277	499 490
	b- Disponibilités		13 822	1 392 216
AC3-	Créances d'exploitation		824	-
	TOTAL ACTIF		13 455 087	7 669 406
	PASSIF			
PA1-	Opérateurs créditeurs		27 857	21 467
PA2-	Autres créditeurs divers		6 414	4 499
	TOTAL PASSIF		34 271	25 966
	ACTIF NET			
CP1-	Capital	4.4	12 713 079	7 294 521
CP2-	Sommes Capitalisables		707 737	348 919
	a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		499 537	184 763
	b - Sommes capitalisables de l'exercice		208 200	164 156
	ACTIF NET		13 420 816	7 643 440
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		13 455 087	7 669 406

# ETAT DE RESULTAT Période du 01-01-09 au 31-12-09 (Exprimé en dinar Tunisien)

			Exercice	Exercice Clos
			Clos le	le
			31-12-09	31-12-08
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	4.5	232 645	272 109
	a. Dividendes		96 851	175 103
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		135 794	97 006
PR2-	Revenus des placements monétaires		59 804	822
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		292 449	272 931
CH1-	Charges de gestion des placements	4.6	-142 844	-130 067
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		149 605	142 864
CH2-	Autres charges	4.7	-16 982	-11 674
	RESULTAT D'EXPLOITATION		132 623	131 190
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		75 577	32 966
	SOMMES CAPITALISABLES		208 200	164 156
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		-75 577	-32 966
	(annulation)			
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur			
	titres		1 266 976	33 640
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		508 750	380 289
	Frais de négociation		-15 201	-25 547
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 893 148	519 572

# ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET Période du 01-01-09 au 31-12-09 (Exprimé en dinar Tunisien)

AN	(Exprime en umai Tunisien)	Exercice clos le 31-12-2009	Exercice clos le 31- 12-2008
1-	VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT		
	DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 893 148	519 572
	a- Résultat d'exploitation	132 623	131 190
	b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur		
	titres	1 266 976	33 640
	c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	508 750	380 289
AN	d- Frais de négociation	-15 201	-25 547
AN 3-	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 884 229	3 633 481
Ū	THU WOO TO THOM O GOT ELE OF WITTHE	0 00 7 220	19 010
	a / Souscriptions	8 833 327	032
	•		16 594
	Capital	7 438 921	240
	Régularisation des sommes capitalisables des exercices		
	antérieurs	1 278 560	2 103 996
	Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	115 846	311 796
	1.75	4 0 40 000	-15 376
	b / Rachats	-4 949 098	551
	Conital	-4 290 073	-13 291 648
	Capital Régularisation des sommes capitalisables des exercices	-4 290 073	040
	antérieurs	-618 756	-1 806 073
	Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-40 269	
	VARIATION DE L'ACTIF NET	5 777 377	
AN			
4-	ACTIF NET		
	en début de période	7 643 439	
	en fin de période	13 420 816	7 643 439
AN	NOMBRE DE RARTS		
5-	NOMBRE DE PARTS	4 698	2 382
	en début de période en fin de période	6 726	2 362 4 698
	VALEUR LIQUIDATIVE	1 995,364	
	TAUX DE RENDEMENT	22,64%	11,03%
	-	==, • . , •	,,.

#### NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2009

# 1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS CAPITAL PROTEGE

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2003/2.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie fixée initialement à 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public a été prolongée de 30 ans.

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-04.

# 2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-09 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

# 3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-09 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-09 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de bons de trésor cessibles, de certificats de dépôt et de dépôts à terme sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

#### 3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

# 4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31- 12-09	% actif net
Titres OPCVM				
FCP ATI	200	100 257	123 649	0,92%
ARABIA SICAV	62	3 248	4 364	0,03%
AXIS T SICAV	5 120	544 624	548 541	4,08%
Total titres OPCVM	5 382	648 129	676 554	5,03%
COTE.CONTINU				
AMEN B.	10 706	314 948	561 209	4,17%
BIAT	8 622	382 582	552 101	4,10%
BT	4 645	392 667	450 333	3,35%
CIL	21 038	358 575	598 784	4,45%
MAGASIN GENERAL	4 409	232 642	568 761	4,23%
MONOPRIX	3 415	382 233	794 281	5,90%
PGH	72 329	485 004	506 375	3,76%
Total cote continu	125 164	2 548 651	4 031 843	29,96%
COTE.FIXING				
AB NV 2009	942	29 626	47 769	0,36%
CIMENTS BIZERTE	32 500	373 750	269 913	2,01%
SERVICOM	18 299	59 472	61 119	0,45%
Total cote fixing	51 741	462 848	378 800	2,82%
Total titres premier marché	176 905	3 011 499	4 410 643	32,78%
Droits				_
AB DA 09	11 648	26 984	48 572	0,36%
Total droits	11 648	26 984	48 572	0,36%
TOTAL	193 935	3 686 611	5 135 770	38,17%

# 4.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2009 à 2 144 394 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires.

liables et en emprunts obligataires.				
Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-09	% actif net
Emprunt d'Etat	850	855 <b>4</b> 38	878 803	6,53%
BTA 4.3 AOUT 2011	500	499 750	506 771	3,77%
BTA_6.00_03/2012	100	100 450	104 290	0,78%
BTA_7.00_02/2015	50	50 988	53 488	0,40%
BTA_7.00_02/2015	100	101 800	106 802	0,79%
BTA_7.00_02/2015	100	102 450	107 452	0,80%
Emprunt de sociétés	16 544	1 238 720	1 265 591	9,41%
ATL06/1_7A_15/06	800	64 000	65 824	0,49%

ATTIJARI_BANK_OCA_2006	544	2 720	2 820	0,02%
BTKD06/1_5A_18/12	200	8 000	8 015	0,06%
CIL05/2_7A_14/10	400	24 000	24 291	0,18%
CIL08/1_5A_29/08	5000	400 000	407 123	3,03%
GL04/1_5A_12/01	300	6 000	6 338	0,05%
TL06/1_5A_15/11	1100	44 000	44 295	0,33%
TL08/1_5A_21/04	5000	400 000	410 542	3,05%
UIB09/1_20A_17/07C	2700	270 000	275 816	2,05%
WIFAK06/1_5A_30/06_B	500	20 000	20 527	0,15%
TOTAL	17 394	2 094 158	2 144 394	15,94%

4.3- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-09 à 6 160 277 DT et correspond à des placements sous forme de certificats de

dépôt, de bons de trésor et de dépôts à terme :

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2009	% actif net
Certificats de dépôt	994 045	994 243	7,39%
BTK_1000_4.50_30122009	994 045	994 243	7,39%
Bons de Trésor	2 877 298	2 913 732	21,66%
BTC_07 SEPTEMBRE 2010	958 148	969 255	7,20%
BTC_10 AOUT_ 2010	1 439 333	1 458 475	10,84%
BTC_10 AOUT_ 2010	479 818	486 003	3,61%
Dépôts à Terme	2 250 000	2 252 301	16,74%
ATB_1000_4.00_16122009	1 000 000	1 001 422	7,44%
ATB_450_4.70_29122009	450 000	450 141	3,35%
ATB_800_4.15_22122009	800 000	800 738	5,95%
TOTAL	6 121 343	6 160 277	45,79%

## 4.4- Capital:

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 5 777 377 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	5 569 177
Variation de la part Revenu	208 200
Variation de l'Actif Net	5 777 377

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2009

Montant: 7 294 521
Nombre de titres : 4 698
Nombre d'actionnaires : 49

Souscriptions réalisées

Montant: 7 438 921
Nombre de titres émis : 4 791
Nombre d'actionnaires : 38

Rachats effectués

Montant: 4 290 073
Nombre de titres rachetés : 2 763
Nombre d'actionnaires : 10
Capital au 31-12-2009

Montant: 10 443 369(\*)
Nombre de titres : 6 726
Nombre d'actionnaires : 77

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de période	10 443 369
Variation de la différence d'estimation	1 266 976
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	508 750
Régularisation des sommes capitalisables des exercices	
antérieurs	509 186
Frais de négociation	-15 201
Capital au 31-12-2009	12 713 079

#### 4.5- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Revenus des actions	96 851	175 103
Revenus des BTA et EO	135 794	97 006
Total revenu du portefeuille	232 645	272 109

# 4.6- Note sur les charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS CAPITAL PROTEGE.

Le total de ces charges s'élève à 142 844 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Rémunération du Dépositaire	5 900	5 916
Rémunération du Gestionnaire	136 944	124 151
Total	142 844	130 067

## 4.7- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2009 à 16 982 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Redevance CMF	9 284	8 417
Rémunération CAC	6 007	2 233
Autres charges	1 691	1 024
Total	16 982	11 674

#### 5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS:

#### 5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	2009	2008
Revenus des placements	43,480	58,095
Charges de gestion des placements	-21,237	-27,686
Revenu net des placements	22,243	30,410
Autres charges	-2,524	-2,485
Résultat d'exploitation	19,719	27,925
Régularisation du résultat d'exploitation	11,236	7,017
Sommes capitalisables de l'exercice	30,955	34,942
+ ou - values réalisées sur cession de titres	75,640	80,947
Variation des + ou - values potentielles	188,369	7,160
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	75,704	44,027
Frais de négociation	-2,260	-5,438
+ ou - values sur titres, frais de négociation et régularisation des SND	337,454	126,697
Valeur Liquidative	1 995,364	1 626,955
Ratios de gestion des placements	2009	2008
Charges / actif net moyen	1,36%	2,34%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,21%
Résultat Capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,98%	2,95%

# 5.2 Transactions avec les parties liées :

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS CAPITAL PROTEGE prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,25% calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant des frais de gestion au titre de l'exercice 2009 s'élève à 136 943 DT TTC.
- La convention du dépositaire qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le FCP AXIS CAPITAL PROTEGE prévoit le paiement des frais annuels fixes s'élevant à 5 900 DT TTC.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% du montant brut de l'opération.
- FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a procédé durant l'exercice 2009 à l'acquisition de 13 504 actions AXIS TRESORERIE SICAV pour une somme de 13 929 103 DT et la cession de 128 644 actions de cette dernière pour une somme de 13 643 029 DT.

Les transactions ont été réalisées aux conditions normales de marché à savoir à la valeur liquidative.